

## CCPQ

Rue A. Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690.85.29-28

Fax : 02 690.85.78

Email : [ccpq@profor.be](mailto:ccpq@profor.be)

[www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

**8. SERVICES AUX PERSONNES**

**8.3. EDUCATION**

**AGENT / AGENTE D'EDUCATION**

### PROFIL DE formation (CQ6 T)

PQ ayant généré le PF : Educateur/Educatrice	Accord du Conseil Général	Le 29 juin 2000
	Parution au Moniteur	Le 23 août 2001

## **LE METIER**

L'agent/l'agente d'éducation est un professionnel qui « éduque » au sens de mener, de suivre, d'accompagner un bénéficiaire et/ou un groupe de bénéficiaires dans un processus en vue d'une finalité dont les termes sont définis par un projet éducatif (mandat) et ce le plus souvent dans la sphère du quotidien, en collaboration avec des partenaires (équipe et réseau).

Il/elle peut travailler dans des secteurs particulièrement variés et notamment:

- le secteur de l'aide à la jeunesse
- le secteur de l'aide aux personnes handicapées mentales et/ ou physiques
- le secteur des centres d'accueil pour adultes en difficulté, les maisons maternelles
- le secteur de la santé mentale (secteur psychiatrique, services d'aide et d'accueil pour toxicomane,...)
- le secteur des Maisons de Repos pour Personnes Agées
- le secteur scolaire
- le secteur des services de proximité, contrat de sécurité, éducateurs de rue, de centre d'accueil d'urgence, ...

Les 2 secteurs les plus importants en terme d'emplois sont d'une part le secteur de l'aide à la jeunesse, et d'autre part le secteur de l'aide aux personnes handicapées, adultes ou mineures.

Le métier d'agent en éducation a beaucoup évolué ces dernières années. Les lieux et modalités d'interventions d'une part et les publics pris en charge d'autre part se sont différenciés très fortement. Ainsi, l'agent/agente d'éducation est aujourd'hui susceptible de s'adresser à des handicapés adultes, à des adultes en difficulté, à des malades (mentaux), à des personnes en recherche d'insertion professionnelle, à des toxicomanes, etc.... A côté de l'institution résidentielle qui auparavant était le seul lieu de l'action éducative apparaissent aujourd'hui de nouveaux services qui interviennent dans le milieu de vie des bénéficiaires.

Chaque prise en charge (public déterminé, type d'intervention...) implique des compétences appropriées.

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation correspondant au CQ6 de l'enseignement secondaire technique.

Bruno DESSAMBRE  
Président de la Commission Consultative  
« **Services aux Personnes** »

Michel ARNOLD  
Joëlle PIEDBOEUF – BONFOND  
Nicole MONTIGNY – MILLING  
Chargés de mission

Ont collaboré à l'élaboration des profils du sous secteur des métiers éducateurs :

- des représentants des fédérations ou associations diverses :
  - de l'Association Nationale des Communautés Educatives (ANCE) ;
  - de la Fédération des Institutions et Services Spécialisés d'aide aux Adultes et aux jeunes (FISSAAJ) ;
  - du Groupement Autonome de Services et Maisons d'Actions Educatives et Sociales (GASMAES) ;
  - de la Ligne Nationale des Handicapés (LNH) ;
  - de la Fédération des Etablissements et Services pour Jeunes Travailleurs et Etudiants (FSJTE)
  - de l'Association Inter fédérale du Sport Francophone (AISF) ;
  - du Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA) ;
  - des Centres Coordonné de l'Enfance ;
  - de l'Association de Recherche et de Coordination Sociales (ARCS) ;
  - du Fonds Social Fonds de Sécurité d'Existence des Institutions et Services d'aide aux jeunes et aux Handicapés (ISAJH) ;
  - du Service de l'Inspection de l'Aide à la Jeunesse ;
  - de différents Instituts Médico-Pédagogique (IMP) en internat ou en externat, accueillant des enfants ou des adolescents présentant des handicaps physiques, des troubles sensoriels moteurs, des déficiences mentales, des troubles du comportement ;
  - de services d'accompagnement pour personnes handicapées ;
  - de centres de réadaptation fonctionnelle ;
  - des services de l'aide à la jeunesse ;
  - de services résidentiels qui accueillent des jeunes en application du décret de l'aide à la jeunesse et de la loi relative à la protection de la jeunesse ;

- de l'Action en Milieu Ouvert (AMO) ;
- des Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ) ;
- des Centres d'Orientation Educative (COE) ;
- de services d'accompagnement pour jeunes en autonomie en appartements supervisés ;
- de services de centre de jour pour adultes handicapés mentaux ;
- de services résidentiels pour adultes travailleurs, pour adultes non travailleurs ;
- de maisons maternelles ;
- de centres d'accueil ONE ;
- de centres d'accueil pour adultes en difficulté (abri de nuit, accueil pour femmes battues, ...) ;
- de Maisons de Repos pour Personnes Agées (MRPA) ;
- des hôpitaux psychiatriques ;
- des hôpitaux pédo-psychiatriques ;
- des habitations protégées du secteur psychiatrique ;
- d'IMP catégorie 140 ;
- des services de 1<sup>ère</sup> intervention pour toxicomanes ;
- de centres de cure et de post-cure pour personnes dépendantes ;
- des éducateurs de rue ;
- des éducateurs du milieu scolaire.

Ont collaboré à l'élaboration des profils :

- des représentants :
  - des organisations syndicales interprofessionnelles et professionnelles ;
  - de l'Inspection de la Communauté française ;
  - de l'Enseignement secondaire ;
  - de l'Enseignement spécial ;
  - de l'Enseignement de promotion sociale ;
  - de l'Institut de Formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (IFPME).

## TABLE DES MATIERES

	Page
Le métier	2
Remerciements	3
Table des matières	4
Fonction 01	6
Fonction 02	28
Fonction 03	31
Fonction 04	38
Fonction 05	39
Fonction 06	43
Fonction 07	48
Fonction 08	54
Fonction 09	57
Fonction 10	58
Fonction 11	59
Fonction 12	61
Fonction 13	62

**Fonction 01: effectuer un travail socio-éducatif.**

Remarque : Pour toutes les compétences classées CM, les structures d'enseignement garantissent la maîtrise dans au moins deux secteurs de travail mais pas dans la totalité des secteurs où l'agent(e) d'éducation peut intervenir.

ACTIVITES ET COMPETENCES DECRIE DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS
1.1. Accompagner un groupe dans la vie quotidienne et exploiter adéquatement les tâches de la vie quotidienne et les problèmes qu'elle suscite éventuellement pour atteindre des objectifs qui ont été fixés avec le(s) bénéficiaire(s).	1.1.1. Participer à l'organisation de la vie quotidienne de façon rythmée et régulière pour permettre la restructuration des repères spatio-temporels et, par la suite, la personnalité.	CM	L'apprenant(e) pourra : <ul style="list-style-type: none"> <li>• établir la liaison entre les éléments observés, les situations présentées et les connaissances théoriques (effets thérapeutiques de la vie en institution résidentielle, ...);</li> <li>• analyser pourquoi telle activité a "marché", pourquoi telle autre n'a pas "marché" ... et proposer le cas échéant des pistes pour réajuster le travail;</li> <li>• agir avec régularité, réflexion et cohérence.</li> </ul>
	<i>1.1.2. Organiser la vie quotidienne de façon rythmée et régulière pour permettre la restructuration des repères spatio-temporels et, par la suite, la personnalité.</i>	CEF/CEP	
	1.1.3. Proposer une réflexion quant à la cohérence entre le type d'organisation de la vie quotidienne et le projet éducatif.	CM	
	1.1.4. Assurer la vie quotidienne avec les bénéficiaires en donnant un sens éducatif aux actes de vie quotidienne.	CM	

	1.1.5. Proposer une réflexion sur les objectifs que l'on veut atteindre avec chaque personne et sur la manière d'intervenir pour atteindre ces objectifs (voir communiquer avec l'équipe – projet pédagogique).	CM	
	1.1.6. Utiliser ses connaissances en matière de psychologie, de développement de la personne (enfant, adolescent du secteur de l'aide à la jeunesse, personne handicapée, personne présentant des troubles du comportement, personne âgée, en difficulté, toxicomane, ...).	CM	L'apprenant(e) maîtrise des connaissances en matière de psychologie, de développement de la personne en rapport avec les nécessités du travail de l'agent(e) d'éducation. L'apprenant(e) sera capable d'établir le lien entre les connaissances acquises et les situations présentées, les objectifs à poursuivre, la manière d'intervenir pour atteindre ces objectifs, et ce sans poser de diagnostic.
	1.1.7. Actualiser ses connaissances en matière de psychologie, le développement de la personne (enfant, adolescent du secteur de l'aide à la jeunesse, personne handicapée, personne présentant des troubles du comportement, personne âgée, en difficulté, toxicomane, ...).	CEF/CEP	
	1.1.8. Induire et avoir lui-même des comportements de respect de l'autre et de participation à des relations sociales harmonieuses.	CM	Dans une analyse de cas, L'apprenant(e) propose des stratégies appropriées.
1.2. Gérer un groupe de personnes pendant leur temps libre.	1.2.1. Gérer des phénomènes de groupe.	CEF/CEP	
	1.2.2. Prévenir des manifestations agressives.	CEF/CEP	
1.3. Gérer un groupe de jeunes pendant leur temps libre (récréation, temps de midi,...) dans le cadre d'une institution scolaire.	1.3.1. Gérer des phénomènes de groupe.	CEF/CEP	
	1.3.2. Observer les élèves en collaboration avec la direction, les enseignants, le PMS.	CEF/CEP	

	1.3.3. Prévenir les manifestations agressives.	CM	
1.4. Gérer les heures d'études dans le cadre d'une institution scolaire :	1.4.1. <i>Proposer des méthodes de travail.</i>	CEF	
– en transmettant les exercices laissés par les professeurs;	1.4.2. <i>Gérer des phénomènes de groupe.</i>	CEF/CEP	
– en aidant les élèves dans leurs recherches, travail scolaire;	1.4.3. <i>Mettre en place des jeux éducatifs, des activités culturelles et sportives adaptées à des jeunes de l'enseignement secondaire.</i>	CEF	
– en organisant des discussions de groupe;	1.4.4. <i>Proposer des thèmes de discussion qui peuvent intéresser des jeunes de l'enseignement secondaire.</i>	CEF	
– en organisant des jeux éducatifs;			
– en organisant des activités sportives et culturelles;			
– etc., ....			
1.5. Prévenir les comportements qui sont incompatibles avec la vie en société (attitudes violentes) ou incompatibles avec le projet pédagogique de l'école (racisme...)	1.5.1. <i>Pratiquer l'écoute active.</i>	CEF	
– en dialoguant avec l'élève;	1.5.2. <i>Expliquer les objectifs du projet pédagogique de l'école.</i>	CEF	
– en éduquant à la citoyenneté;	1.5.3. <i>Etablir des contrats.</i>	CEF	
– en participant aux campagnes de propreté, de respect du matériel;	1.5.4. <i>Expliquer les règles et les interdits, leur donner un sens, justifier les limites.</i>	CEF	
– en participant aux informations sur le sida;			
– etc., ...			

<p>1.6. Prévenir le décrochage scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en vérifiant les absences et les raisons de ces absences;</li> <li>- en prenant contact avec les parents;</li> <li>- en dialoguant avec l'élève;</li> <li>- en orientant vers le PMS, le SAJ, les centres de guidance, ...</li> </ul>	<p>1.6.1. <i>Pratiquer l'écoute active, le dialogue.</i></p> <p>1.6.2. <i>Expliquer les objectifs du projet pédagogique de l'école.</i></p> <p>1.6.3. <i>Etablir des contrats.</i></p> <p>1.6.4. <i>Sélectionner les institutions qui peuvent aider le jeune.</i></p>	<p>CEF</p> <p>CEF</p> <p>CEF</p> <p>CEF</p>	
<p>1.7. Organiser avec les bénéficiaires des activités à l'extérieur ou dans l'établissement, à visée pédagogique, à visée relaxante, à visée occupationnelle et professionnelle à l'intention des jeunes, des personnes handicapées, des personnes présentant des troubles de la santé mentale, ou encore à l'intention des personnes vieillissantes; développer avec ces personnes des capacités qui n'ont parfois jamais été exploitées.</p>	<p>1.7.1. Répertorier et analyser différentes activités adaptées au public auquel on s'adresse.</p>	<p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) pourra répertorier des activités de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- récréatives;</li> <li>- sportives (natation, promenade, vélo,...);</li> <li>- d'intégration sociale (aller au restaurant, au cinéma, prendre le bus, téléphoner, ...);</li> <li>- culturelles (bibliothèques...);</li> <li>- créatives (théâtre – avec éventuellement représentation qui valorise les participants; peinture, photo, percussion africaine, chants...);</li> <li>- d'éveil (musique);</li> <li>- d'occupation (jeu);</li> <li>- visant le bien-être de la personne (snoezelen, ...);</li> <li>- de production (peinture sur soie, bois, cuisine, couture ...) avec vente de la production;</li> <li>- d'expression (expression libre, expression corporelle);</li> <li>- activités liées aux fêtes (Saint-Nicolas, Noël,...);</li> <li>- activités intergénérationnelles;</li> <li>- informatique (gestion de logiciels pédagogiques).</li> </ul>
	<p>1.7.2. Sélectionner le type d'activité en fonction de la (des) personne(s) à laquelle (auxquelles) on s'adresse</p>	<p>CM</p>	<p>Il (elle) déterminera les intérêts respectifs de ces activités par rapport aux objectifs poursuivis (ex.</p>

(besoins, désirs, attentes, âge, objectifs, ...).		activités où le rythme et le schéma corporel sont particulièrement travaillés), à l'âge auquel elles correspondent, aux besoins auxquels elles correspondent (ex. carences sur le plan du schéma corporel).
1.7.3. Prendre conscience que chaque activité vécue par l'individu le modifie de manière plus ou moins importante (ex. jouer un rôle, être dans une piscine, ...).	CM	
1.7.4. <i>Etre capable de comprendre ce que chaque activité peut déclencher chez la personne; qu'est-ce que cela provoque d'être dans une piscine, de jouer un rôle, ...</i>	CEF/CEP	
1.7.5. Mettre en place les activités sélectionnées : - préparer l'activité (matériel nécessaire ...), - animer l'activité, - évaluer le coût et les recettes nécessaires à l'activité.	CM	L'apprenant(e)(e) maîtrisera au moins : - une activité sportive, - une activité culturelle, - une activité d'expression, - une activité d'éveil. L'apprenant(e) fera une estimation chiffrée des coûts et des recettes potentielles.
1.7.6. <i>Se former à d'autres techniques, à d'autres activités et pouvoir les mettre en place.</i>	CEF/CEP	
1.7.7. Faire appel à des personnes extérieures, intervenant dans le cadre du partenariat.	CM	
1.7.8. Assurer la sécurité.	CM	

	1.7.9. <i>Etre conscient d'une différence de sensibilité face au danger.</i>	CEF/CEP	
1.8. Organiser des séjours de vacances dans des lieux de loisirs non adaptés.	1.8.1. <i>Organiser son travail en tenant compte d'un environnement inadapté.</i>	CEP	
1.9. Amener les bénéficiaires à participer aux activités.	1.9.1. Utiliser ses connaissances en psychologie. 1.9.2. Motiver le public auquel on s'adresse. 1.9.3. Encadrer (prendre en charge) un groupe.	CM CM CM	L'apprenant(e) sera capable d'établir le lien entre les connaissances acquises et les situations présentées, les objectifs à poursuivre, la manière d'intervenir pour atteindre ces objectifs, et ce sans poser de diagnostic.
1.10. Gérer un groupe de personnes, gérer les conflits éventuels, les non-dits, les manifestations agressives parfois très violentes, exploiter adéquatement les relations entre les personnes du groupe, entre les personnes et soi-même.	1.10.1. Maîtriser les techniques de base de la gestion d'un groupe <sup>1</sup> .	CM	
	1.10.2 Gérer les phénomènes de groupe (manifestations émotionnelles amplifiées par exemple : tristesse, joie ; impact des leaders <sup>(1)</sup> ).	CM	
	1.10.3 Gérer les provocations, les conflits ( <sup>1</sup> ); mettre en place des éléments de prévention.	CM	L'apprenant(e) pourra proposer quelques éléments de réflexion sur les comportements de réponse appropriés pour régler ces conflits ou les prévenir (ex. : sentir monter la tension et en discuter avec un des protagonistes, ...).
	1.10.4 Amener les personnes à réfléchir à ce qui se passe dans les relations (relation entre soi et les autres; relation entre les personnes entre elles...).	CM	Il (elle) établira une relation entre les connaissances acquises et les éléments observés.

<sup>1</sup> La gestion des phénomènes de groupe est nécessaire dès la 6<sup>ème</sup> année, mais la complexité des phénomènes de groupe implique des techniques, des réflexions, des outils de plus en plus sophistiqués ... qui s'enrichiront au fur et à mesure dans des formations ultérieures.

1.10.5	Percevoir, reconnaître des signes, des indices de manifestations agressives.	CM	
1.10.6	<i>Prévenir des manifestations agressives et en tirer parti.</i>	CEF/CEP	
1.10.7	Prendre du recul par rapport à ses problèmes personnels et professionnels.	CM	Il (elle) décrira une situation le plus objectivement possible, y compris en s'y décrivant comme acteur.
1.10.8	<i>Pouvoir supporter d'être sans cesse "percuté" et amené à réagir, supporter une situation d'agressivité latente.</i>	CEP	
1.10.9	<i>Animer des groupes constitués parfois de personnes ayant des troubles différents et nécessitant des approches différentes.</i>	CEF/CEP	
1.10.10	Connaître les principales conduites des personnes du groupe considéré, et proposer quelques éléments de réflexion sur les comportements de réponse appropriés à ces conduites.	CM	
1.10.11	Expliciter les causes habituelles de conflit.	CM	
1.10.12	Utiliser des techniques de communication <sup>2</sup> .	CM	L'apprenant(e) pourra établir la relation entre les connaissances acquises (connaissances élémentaires en communication ; par exemple : en analyse transactionnelle, en PNL, ...) et les situations présentées.

<sup>2</sup> L'utilisation de techniques de communication est nécessaire dès la 6<sup>ème</sup> année, mais la complexité des phénomènes de communication implique des techniques, des réflexions, des outils de plus en plus sophistiqués qui s'enrichiront au fur et à mesure dans des formations ultérieures.

1.11 Gérer les conduites automutilatoires : – réactives, – récurrentes.	1.11.1. Connaître les principales conduites automutilatoires et proposer quelques éléments de réflexion sur les comportements de réponse appropriés.	CM	
	1.11.2 Savoir observer et rendre compte de ses observations.	CM	
	1.11.3 <i>Sélectionner des comportements de réponse en fonction de la situation de la personne.</i>	CEF/CEP	
	1.11.4 <i>Appliquer les comportements de réponse sélectionnés.</i>	CEF/CEP	
1.12 Accompagner les personnes atteintes de troubles mentaux, de toxicomanie et réagir de manière adéquate.	1.12.1. Connaître les principaux troubles mentaux et proposer quelques éléments de réflexion sur des comportements de réponse appropriés.	CM	
	1.12.2 Observer et rendre compte de ses observations.	CM	
	1.12.3 <i>Identifier les indices d'un trouble comportemental.</i>	CEF/CEP	
	1.12.4 Connaître les principaux produits et les risques liés à la consommation de certaines combinaisons de produits.	CM	
1.13 Faire respecter les règles (de vie collective), les limites tout en conciliant le respect de ces règles et l'individualisation de l'intervention; et ce en utilisant le dialogue.	1.13.1. Expliquer clairement les règles et les interdits, leur donner un sens, justifier les limites.	CM	
	1.13.2 <i>Etablir un contrat avec le bénéficiaire.</i>	CEP	
	1.13.3 <i>Adhérer au projet éducatif de l'institution tout en conservant une attitude critique.</i>	CEP	
	1.13.4 Accorder son comportement à son discours et au	CM	

	projet de l'institution y compris dans les situations de travail quotidien.		
	1.13.5 Respecter les décisions qui ont été prises en réunion en adoptant une attitude constante.	CM	
	1.13.6 Justifier une décision qui n'irait pas dans le sens du respect des règles parce qu'elle serait prise dans le cadre de l'individualisation de l'intervention et donc garder en trace les objectifs poursuivis au niveau de chaque personne.	CM	L'apprenant(e)(e) sera conscient(e) que l'on peut assouplir certaines règles en fonction de certaines circonstances. Il (elle) proposera des réflexions pertinentes sur la manière de justifier cette décision.
	1.13.7 <i>Pouvoir négocier.</i>	CEP	
	1.13.8 Tenir compte des règles établies par l'institution, dont l'importance peut varier selon le type d'institution.	CM	L'apprenant(e)(e) s'informerait du type de fonctionnement de l'institution en matière de règles. Il (elle) pourra moduler son comportement en conséquence.
1.14	Sanctionner de manière pertinente tout en maintenant le dialogue.		
	1.14.1 Mesurer la valeur éducative de la sanction qui sera appliquée.	CM	
	1.14.2 Expliquer le sens de la sanction et s'assurer que la personne en a compris le sens.	CM	
	1.14.3 Maintenir la relation durant la sanction.	CM	
	1.14.4 Appliquer une sanction décidée par ailleurs.	CM	
1.15	Faire respecter le cadre de vie.		
	1.15.1 Respecter soi-même le cadre de vie.	CM	
	1.15.2 Veiller au respect du cadre de vie.	CM	
1.16	Participer à la réflexion sur la formation des unités de vie.		
	1.16.1 Observer les relations entre les personnes et faire rapport de leurs aptitudes	CM	

1.17 Assurer le suivi de la scolarité : – soutenir au niveau des devoirs, des leçons, aider à trouver une méthode de travail, réexpliquer une leçon; – convaincre le jeune de l'utilité de la scolarité; – voir comment l'enfant ou l'adolescent se situe par rapport à la situation d'apprentissage; – préparer à la scolarité en amenant l'enfant à l'école pour de courtes périodes.	1.17.1. S'informer des méthodes de travail pratiquées dans l'école où est scolarisé l'enfant dont on assure le suivi de la scolarité <sup>2</sup> .	CM	
	1.17.1bis Aider le jeune à organiser son travail.	CM	L'apprenant(e)(e) pourra aider à gérer son journal de classe, à ranger ses cahiers, à organiser son planning de travail, à gérer son temps et le stimuler à faire ses devoirs.
	1.17.1 Utiliser des techniques de communication.	CM	Il (elle) établira la relation entre les connaissances acquises (connaissances élémentaires en analyse transactionnelle, en PNL, ...) et les situations présentées.
	1.17.2 Observer le jeune et adapter son action sur la base de cette observation et en fonction des connaissances relatives au développement de l'enfant et de l'adolescent.	CM	
	1.17.3 <i>Observer l'enfant à l'occasion de chacune des périodes de scolarisation (réactions avant, pendant...) dans le cadre d'un travail de préparation à la scolarité.</i>	CEF/CEP	

<sup>2</sup> Il s'agit de s'informer des méthodes pratiquées, sans plus.

1.18 Assumer les contacts avec les enseignants : – susciter la participation des parents; – vérifier l'intégration de l'enfant dans le milieu scolaire; – interroger pour savoir si le jeune se situe dans une orientation d'étude qui lui convient; – participer aux réunions de parents; – signer le journal de classe; – établir des contacts réguliers avec les enseignants pour s'informer des aspects positifs et négatifs du jeune caractériel; – établir la continuité entre le travail réalisé en classe et le travail réalisé en milieu d'hébergement; – informer si nécessaire les enseignants de la problématique particulière d'un jeune en difficulté; – négocier la réinsertion dans l'école.	1.18.1. <i>Argumenter sur base des lois régissant l'organisation de l'enseignement et notamment les règlements relatifs à l'exclusion scolaire.</i>	CEF/CEP	
	1.18.1 <i>Négocier.</i>	CEF/CEP	
	1.18.2 <i>Discuter avec les enseignants, le PMS.</i>	CEF/CEP	
	1.18.3 <i>Etre sensibilisé au travail en réseau (PMS, aide-familiale, ...).</i>	CEF/CEP	
	1.18.4 Utiliser des techniques de communication.	CM	L'apprenant(e) établira la relation entre les connaissances acquises (connaissances élémentaires en analyse transactionnelle, en PNL, ...) et les situations présentées.
1.19 Etablir une communication privilégiée avec la personne.	1.19.1. Utiliser les connaissances acquises en matière de psychologie du développement <sup>1</sup> .	CM	
	1.19.1bis Préciser les principaux problèmes spécifiques des	CM	

<sup>1</sup> Les connaissances en matière de psychologie du développement sont déterminées en fonction des besoins et du travail de l'éducateur.

bénéficiaires <sup>3</sup> et les grands arsenaux thérapeutiques correspondants mis en place pour y remédier.		
1.19.2 Adopter une attitude de confiance, d'intérêt positif à l'égard de la personne.	CM	
1.19.3 Ecouter activement.	CM	
1.19.4 Connaître les processus d'identification et repérer ces processus <sup>2</sup> .	CM	
1.19.5 Connaître les mécanismes de projection et identifier ces mécanismes de projection <sup>2</sup> .	CM	
1.19.6 <i>Éviter de se faire piéger par ces mécanismes.</i>	CEP	
1.19.7 <i>Prendre du recul par rapport à l'attachement, poser des limites à l'attachement engagé à l'égard de la personne.</i>	CEP	
1.19.8 Approcher la dimension interculturelle.	CM	
1.19.9 Utiliser des techniques de communication y compris le langage non verbal (mimiques, position du corps, ...) <sup>4</sup> .	CM	

<sup>3</sup> Il s'agit de connaissances de base, liées à l'activité de l'éducateur, permettant notamment de participer à des réunions pluridisciplinaires.

<sup>2</sup> La compréhension de base des processus d'identification et de projection est nécessaire au niveau d'un CQ6, mais elle peut s'approfondir au fur et à mesure des formations ultérieures.

<sup>3</sup> Il s'agit de connaissances de base, liées à l'activité de l'éducateur, permettant notamment de participer à des réunions pluridisciplinaires.

<sup>4</sup> Il s'agit de connaissances de base en langage non verbal.

	1.19.10 Analyser la relation établie avec un bénéficiaire <sup>5</sup> et prendre du recul.	CM	L'apprenant(e) veillera à ne pas se laisser enfermer par les réactions du bénéficiaire ou par ses propres réactions.
	1.19.11 <i>Tenir compte des problèmes spécifiques des bénéficiaires dans la stratégie choisie pour établir la communication.</i>	CEF/CEP	
	1.19.12 <i>S'adapter au langage de la personne présentant des troubles mentaux, tout en respectant la personne.</i>	CEF/CEP	
1.20 Aider les bénéficiaires à avoir une meilleure connaissance d'eux-mêmes (atouts, faiblesses) : – repérer les aptitudes de chacun (notamment à travers des activités organisées, les activités quotidiennes ou à partir des entretiens) et travailler ces notions; – repérer les difficultés de chacun (intolérance à la frustration, manque de contrôle de soi ...) et réagir adéquatement.	1.20.1 Expliquer en quoi il est important de mettre en évidence les aspects positifs.	CM	
	1.20.2 Repérer dans les comportements du ou des bénéficiaire(s) les aspects positifs susceptibles de révéler leurs aptitudes.	CEF/CEP	
	1.20.3 Expliquer l'importance du travail sur les limites.	CM	
	1.20.4 <i>Repérer les limites et les travailler avec le bénéficiaire.</i>	CEP	
	1.20.5 Mettre en évidence les atouts et les faiblesses du bénéficiaire.	CM	L'apprenant(e) appliquera une grille d'observation existante.
	1.20.6 Observer, écouter activement.	CM	

<sup>5</sup> Le futur éducateur doit pouvoir analyser la relation qu'il établit avec un bénéficiaire; il est évident toutefois que ses capacités d'analyse s'enrichiront au fur et à mesure des formations ultérieures.

	1.20.7 Analyser, décoder la signification, les raisons des comportements régulièrement présentés par les personnes (agressivité pour montrer que l'on existe...).	CEF	
	1.20.8 Analyser plusieurs systèmes éducatifs susceptibles de proposer des attitudes éducatives appropriées aux caractéristiques du bénéficiaire.	CM	L'apprenant(e) analysera différents types de systèmes éducatifs.
	1.20.9 Choisir une ou des attitude(s) éducative(s) adaptée(s) au bénéficiaire et à l'institution.	CEF/CEP	
	1.20.10 Elaborer des réponses nouvelles, en liaison avec l'équipe ; redéfinir éventuellement l'objectif poursuivi.	CEF/CEP	
	1.20.11 Être conscient qu'un même comportement peut avoir des causes différentes et donc nécessite des réactions différentes.	CEF/CEP	
1.21. Expliquer aux bénéficiaires tout ce qui les concerne et répondre à leurs questions.	1.21.1. Maîtriser des techniques de communication (PNL, recadrage, ...) adaptées aux situations présentées.	CEF	
	1.21.2. Choisir une méthodologie relationnelle adaptée.	CEF	
	1.21.3. Eviter de porter des jugements.	CM	
	1.21.4. Préciser le fonctionnement des institutions.	CM	
	1.21.5. Se tenir informé sur le fonctionnement des institutions.	CEF/CEP	

1.22. Aider la personne à admettre la réalité, à percevoir clairement ses parents et ainsi contribuer à renouer le dialogue, à retisser le lien avec la famille.	1.22.1. S'informer auprès d'un responsable des éléments concernant la personne aidée.	CM	L'apprenant(e) sélectionnera les éléments utiles pour son travail.
	1.22.2. Consulter le dossier de la personne.	CEP	
	1.22.3. Identifier les aspects positifs des parents dans leurs relations avec leur enfant, rester neutre, pas de parti pris.	CEF/CEP	
1.23. Susciter des comportements qui vont dans le sens de la mise en autonomie.	1.23.1. Déterminer les compétences et ressources à acquérir en matière d'autonomie en fonction des capacités de la personne.	CEF/CEP	
	1.23.2. Déterminer les objectifs finaux et intermédiaires.	CEF/CEP	
	1.23.3. Déterminer les stratégies adaptées.	CEF/CEP	
	1.23.4. Respecter les options institutionnelles tout en gardant un esprit critique.	CEF/CEP	
	1.23.5. Faire connaître à la personne ses droits et ses devoirs et comment les faire appliquer.	CM	
	1.23.6. Participer à la mise en place du projet de mise en autonomie.	CM	
1.24. Préparer la mise en autonomie ou un placement familial d'une personne présentant un handicap ou présentant des troubles mentaux :	1.24.1. Déterminer les compétences et ressources à acquérir en matière d'autonomie en fonction des capacités du jeune.	CEF/CEP	

<ul style="list-style-type: none"> <li>– travailler l'autonomie des actes de la vie quotidienne dans les unités de réinsertion;</li> <li>– les amener à gérer leur traitement médical (respect scrupuleux du dosage prescrit);</li> <li>– organiser des séjours en habitations protégées pour des périodes de plus en plus longues.</li> </ul>	1.24.2. <i>Déterminer les objectifs finaux et intermédiaires</i>	CEF/CEP	
	1.24.3. <i>Déterminer les stratégies adaptées.</i>	CEF/CEP	
	1.24.4. Participer à la mise en place du projet de mise en autonomie.	CM	
1.25. Aider la personne en difficulté à trouver une solution à ses problèmes: solution immédiate, solution à moyen terme.	1.25.1. Etre à l'écoute et observer.	CM	
	1.25.2. <i>Comprendre le milieu de vie de ces personnes en difficulté.</i>	CEF/CEP	
	1.25.3. <i>Analyser leur problème.</i>	CEF/CEP	
	1.25.4. Répertorier les différents types de services spécialisés, leurs fonctions et leur projet.	CM	
	1.25.5. <i>S'informer des modifications de la législation (minimex de rue,...).</i>	CEF/CEP	
1.26. Amener la personne en difficulté à quitter progressivement l'hébergement et à affronter les risques liés à la réalité extérieure.	1.26.1. <i>Doser les risques en fonction de l'évolution de la personne.</i>	CEF/CEP	

<p>1.27. Préparer le retour en autonomie d'une personne en difficulté vivant dans un centre d'accueil :</p>	<p>1.27.1. Connaître les différents types de services spécialisés, leurs fonctions et leur projet.</p>	<p>CM</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner dans les démarches administratives (droit au CPAS);</li> <li>- aider la personne à s'installer en appartement;</li> <li>- aider à gérer la vie quotidienne, à régler des dettes;</li> <li>- aider à l'éducation parentale.</li> </ul>	<p><i>Amener à.:</i>  1.27.2. Assumer l'hygiène de l'enfant (alimentaire, corporelle, médicale).</p>	<p>CEF/CEP</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- aider à recréer des liens sociaux grâce aux discussions que l'éducateur établit avec la personne</li> <li>- aider à gérer sa vie affective, sexuelle (planning familial)</li> <li>- aider à se réintégrer dans des activités de loisir</li> <li>- accompagner la personne pour qu'elle reprenne du pouvoir sur sa propre vie, qu'elle se sente responsable</li> </ul>	<p>1.27.3. <i>A communiquer de manière satisfaisante avec son enfant.</i></p>	<p>CEF/CEP</p>
	<p>1.27.4. <i>Laisser à l'enfant une marge de liberté suffisante pour qu'il puisse se développer.</i></p>	<p>CEF/CEP</p>
	<p>1.27.5. <i>Neutraliser les dangers pour l'enfant, veiller à la sécurité de l'enfant (physique et psychologique).</i></p>	<p>CEF/CEP</p>
	<p>1.27.6. <i>Chercher une crèche pour l'enfant.</i></p>	<p>CEF/CEP</p>
	<p>1.27.7. <i>Chercher une école pour l'enfant.</i></p>	<p>CEF/CEP</p>
	<p>1.27.8. <i>Organiser des loisirs pour l'enfant.</i></p>	<p>CEF/CEP</p>
	<p>1.27.9. <i>amener à gérer la crise avec le conjoint</i></p>	<p>CEF/CEP</p>
	<p>1.27.10. <i>Connaître la manière selon laquelle on peut évoluer dans la perte d'estime de soi.</i></p>	<p>CEF/CEP</p>
	<p>1.27.11. <i>Valoriser la personne encourager à agir.</i></p>	<p>CEF/CEP</p>

<p>1.28. Aider la personne en difficulté à la réinsertion, à casser le processus d'exclusion, en amenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– à une meilleure estime de soi par une prise de conscience de leurs capacités;</li> <li>– à un projet d'insertion professionnelle, impliquant un minimum d'effort et de respect des contraintes (arriver à l'heure...).</li> </ul>	<p>1.28.1. <i>Mettre en évidence les atouts et les faiblesses.</i></p>	CEF/CEP	
	<p>1.28.2. <i>Valoriser la personne en difficulté et l'encourager à agir.</i></p>	CEF/CEP	
<p>1.29. Participer à un programme d'éducation individualisé effectué en équipe avec la personne présentant un handicap c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– amener la personne handicapée ou son tuteur à participer aux décisions et au travail la concernant;</li> <li>– déterminer les forces, les besoins de la personne handicapée, en équipe pluridisciplinaire , avec le bénéficiaire et ses parents;</li> </ul>	<p>1.29.1. Comprendre la méthodologie d'un programme d'éducation individualisé.</p>	CM	
	<p>1.29.2. Poser des questions pertinentes pour amener la personne handicapée à formuler ses besoins, ses priorités parmi les besoins répertoriés.</p>	CEF/CEP	
	<p>1.29.3. Observer et rendre compte de ses observations.</p>	CM	

<p>– déterminer les objectifs à atteindre dans le cadre de l'autonomie (voir activités d'autonomie) ou du développement (voir activités de développement).</p> <p>* activités liées à l'autonomie:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– autonomie de base</li> <li>* manger</li> <li>* se laver seul</li> <li>* s'habiller seul</li> <li>* se mouvoir</li> <li>* hygiène (miction, défécation, menstruation)</li> </ul>	1.29.4. Participer à l'évaluation des ressources et des besoins du bénéficiaire.	CM	L'apprenant(e) utilisera des grilles d'observation. Il(elle) posera des questions aux parents et aux différents intervenants.
	1.29.5. S'informer à propos du dossier et de l'histoire du bénéficiaire.	CM	
	1.29.6. Déterminer les problèmes spécifiques liés aux différents types de handicap, aux différents troubles.	CM	Il(elle) connaîtra des éléments théoriques des pathologies les plus couramment rencontrées <sup>6</sup> .
	1.29.7. Déterminer les objectifs en fonction du bilan des ressources et des besoins établis à l'étape précédente.	CEF/CEP	
	1.29.8. <i>Sélectionner des objectifs réalistes, compte – tenu de ces problèmes.</i>	CEF/CEP	

<sup>6</sup> Il s'agit de connaissances de base liées à l'activité de l'éducateur

<ul style="list-style-type: none"> <li>– Autonomie résidentielle <ul style="list-style-type: none"> <li>* préparer les repas, faire la vaisselle</li> <li>* assurer la propreté de la maison, la lessive, les courses</li> <li>* gérer un budget (argent du ménage, argent de poche,...)</li> </ul> </li> </ul>	<p>1.29.9. <i>Sélectionner parmi les objectifs réalistes des objectifs prioritaires (permettant une meilleure relation avec les parents, permettant de satisfaire le bénéficiaire, permettant une future intégration sociale, ...).</i></p>	<p>CEF/CEP</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Autonomie communautaire <ul style="list-style-type: none"> <li>* pouvoir faire usage de ce que la collectivité met à la disposition de tout le monde (loisirs, piscine, poste, mutuelle, transport en commun, téléphone...)</li> </ul> </li> </ul>	<p>1.29.10. Analyser les stratégies habituellement rencontrées dans les services et institutions.</p>	<p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) pourra analyser des stratégies éducatives suffisamment variées, en relation avec des courants de pensées actualisés (cf. autiste, ...).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* activités liées au développement: <ul style="list-style-type: none"> <li>– lecture,</li> <li>– écriture,</li> <li>– calcul</li> </ul> </li> <li>– déterminer les stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs</li> </ul>	<p>1.29.11. <i>Etablir la relation entre les stratégies habituellement rencontrées et les lois de l'apprentissage ainsi que les travaux scientifiques récents réalisés à cet égard en éducation spécialisée.</i></p>	<p>CEF/CEP</p>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>– établir un contrat de collaboration sur cette base</li> <li>– mettre en œuvre les stratégies sélectionnées, évaluer le travail effectué, et réajuster éventuellement objectif et stratégie</li> </ul>	1.29.12. <i>Sélectionner des stratégies adaptées à l'âge de la personne handicapée et à son style de handicap (enfiler des perles permet d'apprendre à saisir des objets à l'aide de la pince digitale et convient à des enfants mais pas à des adultes).</i>	CEF/CEP	
	1.29.13. <i>Permettre aux personnes handicapées d'être confrontées à un certain risque auquel on estime qu'elles peuvent normalement faire face.</i>	CEP	
	1.29.14. <i>Négocier – argumenter.</i>	CEF/CEP	
	1.29.15. <i>Appliquer les stratégies décidées pour le bénéficiaire.</i>	CM	
	1.29.16. <i>Vérifier si le bénéficiaire atteint totalement, partiellement ou pas du tout l'objectif poursuivi.</i>	CM	L'apprenant(e) utilisera une grille d'observation.
	1.29.17. <i>Réajuster et adapter le choix des stratégies.</i>	CEF/CEP	
	1.30. <i>Amener toute personne en état d'assuétude, qui a le projet d'éviter la consommation, à expérimenter de nouveaux comportements, de nouveaux modes d'interactions avec autrui.</i>	1.30.1 <i>Étudier le dossier et repérer les scénarios et situations qui amenaient à la consommation.</i>	CEF/CEP
1.30.2 <i>Etablir un contrat avec la personne pour préciser les situations, les comportements qui doivent être abandonnés ou au contraire être mis en place (oser dire non, oser donner son avis, prendre le bus seul, ne pas vouloir tout, tout de suite,...).</i>		CEF/CEP	
1.30.3 <i>Appliquer les stratégies qui permettent de susciter</i>		CEF/CEP	

	<p><i>et d'installer ces nouveaux comportements et à amener à annuler les comportements dangereux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>utiliser le groupe comme moyen et outil de traitement;</i></li> <li>- <i>encourager les capacités des personnes ;</i></li> <li>- <i>valoriser, mettre en évidence les apprentissages positifs qui ont été mis en place.</i></li> </ul>		
<p>1.31 S'adapter aux nouveaux types de prothèses (ex. ordinateur adapté aux enfants privés de communication verbale), à certains outils de communication et aux méthodologies adaptées à ces nouvelles technologies (ex. méthode BLISS, classes TEACH).</p>	<p>1.31.1 <i>Utiliser les nouvelles prothèses, les nouveaux outils et méthodologies adaptées.</i></p>	<p>CEF/CEP</p>	

**Fonction 02: sécuriser le bénéficiaire**

ACTIVITES DU PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMPT	INDICATEURS
2.1. Accueillir le bénéficiaire, lui faire visiter l'institution, lui en expliquer le fonctionnement (les tâches, le règlement), le présenter à son groupe de pairs.	2.1.1. Utiliser des termes compréhensibles par le bénéficiaire.	CM	
2.2. Nouer des contacts chaleureux avec la personne.	2.2.1. Pratiquer l'écoute active.	CM	
2.3. Créer par son attitude une ambiance sécurisante à des moments cruciaux (moments anxiogènes, moments de crise) au moment de l'éveil, du coucher, ou encore pendant la nuit (cauchemars) et au cours d'éventuelles crises.	2.3.1. Prendre conscience de l'impact de ses comportements et de ses attitudes sur le bénéficiaire.	CM	
	2.3.2. Développer des comportements apaisants.	CM	
	2.3.3. Être capable d'empathie, de décentration.	CM	
	2.3.4. Comprendre l'enjeu et le sens du toucher.	CM	
2.4. Aider la personne à vivre le décès de ses parents, ou de l'un des membres du groupe.	2.4.1. <i>Maîtriser des techniques de communication spécifiques.</i>	CEF/CEP	
2.5. Gérer les états de crises psychologiques (angoisse, agressivité...), gérer les passages à l'acte (fugue, brossage, attouchements sexuels, tentatives de suicide,...).	2.5.1. <i>Identifier les signes annonçant les crises, les passages à l'acte.</i>	CEF/CEP	
	2.5.2. Déterminer des stratégies appropriées pour éviter les crises.	CM	L'apprenant(e) pourra proposer les stratégies habituellement rencontrées dans le cadre du travail de l'agent(e) d'éducation et justifier ses propositions.
	2.5.3. <i>Prévenir toute agression (sur soi, sur les autres) et toute dégradation matérielle au moment des crises.</i>	CEF/CEP	

	2.5.4. <i>Avoir une méthodologie du dialogue.</i>	CEF/CEP	
	2.5.5. <i>Décider, si nécessaire, de l'isolement.</i>	CEF/CEP	
	2.5.6. <i>Immobiliser la personne en crise.</i>	CEF/CEP	
	2.5.7. Déterminer des modes d'intervention générateurs de changement.	CM	L'apprenant(e) pourra proposer des modes d'intervention générateurs de changement habituellement rencontrés dans le cadre du travail de l'agent(e) d'éducation.
2.6. Participer à l'organisation d'un milieu adapté.	2.6.1. <i>Réfléchir collectivement à ce qu'implique l'adaptation.</i>	CEF/CEP	
	2.6.2. <i>Convaincre les personnes qu'elles doivent assumer la règle.</i>	CEF/CEP	
2.7. Rassurer la famille et les enfants qui ont été confrontés à des comportements violents (témoins ou victimes).	2.7.1. <i>Organiser des activités à l'intention des enfants et leur permettre de reprendre une place d'enfant.</i>	CEF/CEP	
	2.7.2. <i>Permettre aux parents de reprendre leur place de parents.</i>	CEF/CEP	
	2.7.3. Participer à l'organisation d'un environnement confortable et convivial.	CM	
2.8. Prendre en charge l'enfant pour soulager les parents.	2.8.1. Assumer des comportements parentaux dans le cadre de la participation à l'organisation de la vie quotidienne.	CM	
	2.8.2. <i>Veiller à ne pas déresponsabiliser les parents, s'il faut apporter un soutien.</i>	CEP	
2.9. Alerter les services adéquats pour protéger toute personne exposée à la maltraitance.	2.9.1. Etre informé sur les problématiques de maltraitances physique et morale.	CM	L'apprenant(e) est capable d'expliquer : - les problématiques de maltraitances; - les principales dispositions légales et les

			<p>services adéquats;  - ses obligations et ses limites.  Il (elle) sera conscient(e) des difficultés qui sont susceptibles de se présenter aux différentes étapes des procédures judiciaires à suivre en matière de maltraitance.</p>
	2.9.2. S'interroger sur la maltraitance physique et morale.	CM	<p>L'apprenant(e) est capable de s'interroger à propos de la présence de signes de maltraitance physique et morale.  Il(elle) sera conscient(e) que des manifestations psychosomatiques peuvent être en liaison avec une problématique de maltraitance.  L'apprenant(e) connaît les principaux mécanismes de défense par rapport à la maltraitance.</p>
	2.9.3. Identifier les signes avant - coureurs.	CEF/CEP	
	2.9.4. Soutenir les parents en difficultés dans les limites de ses compétences (cadre quotidien).	CEF/CEP	

**Fonction 03: (Ré)insérer et mettre en autonomie**

ACTIVITES DU PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS
<p>3.1. Participer au sein d'une équipe à la détermination des conditions minimales exigées de la famille pour permettre une réinsertion complète ou partielle et des modalités de cette réinsertion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– évaluer la situation des parents;</li> <li>– évaluer les efforts qu'ils peuvent réaliser;</li> <li>– évaluer l'effet de chaque réinsertion partielle sur l'enfant (à son retour dans l'institution après un week-end chez les parents);</li> <li>– situer le rôle et la place du jeune dans cette réinsertion progressive.</li> </ul>	3.1.1. <i>Négocier pour rapprocher les points de vue et déterminer les objectifs minimaux acceptés par tous (enfants, parents, autorités de placement).</i>	CEF/CEP	
	3.1.2. <i>Observer les parents, les écouter activement et analyser pour agir ensuite.</i>	CEF/CEP	
	3.1.3. <i>Discuter avec les parents, établir une relation de confiance, poser des questions pertinentes.</i>	CEF/CEP	
	3.1.4. <i>Se mettre à leur niveau, tenir compte de leurs normes.</i>	CEF/CEP	
	3.1.5. <i>Observer l'enfant, l'écouter activement<sup>6</sup>.</i>	CEF/CEP	
	3.1.6. <i>Analyser la situation globale.</i>	CEF/CEP	
	3.1.7. <i>Pouvoir mettre en rapport les objectifs et les observations.</i>	CEF/CEP	

<sup>6</sup> Certaines compétences qui dans un autre contexte peuvent être classées CM sont ici classées CEF/CEP car elles sont liées à une problématique très complexe, impliquant des formations de niveau supérieur

	3.1.8. <i>Capacité de contrôler le cadre tout en gardant une égalité dans la relation.</i>	CEF/CEP
	3.1.9. <i>Conserver, dans un conflit, une position émotionnelle neutre afin de jouer le rôle de catalyseur d'un accord.</i>	CEF/CEP
	3.1.10. <i>Collaborer avec les autres intervenants.</i>	CEF/CEP
	3.1.11. <i>Etre en toutes circonstances le référent.</i>	CEF/CEP
3.2. Aider le jeune à vivre sa réinsertion dans le milieu familial.	3.2.1. <i>Détecter les problèmes selon leur niveau (administratif, scolaire, relationnel, ...) et pouvoir amener les gens à les résoudre (réflexion tant causale que systémique).</i>	CEF/CEP
3.3. Préparer les parents, les aider à atteindre les objectifs minimaux pour la réinsertion de leur(s) enfant(s).	3.3.1. <i>Se référer au partenariat avec les parents (apprentissage des comportements parentaux).</i>	CEF/CEP
3.4. Effectuer le suivi des jeunes dans leur famille, pendant les phases progressives de réinsertion, après leur réintégration complète et donc : – vérifier systématiquement si les critères établis sont respectés et / ou s'ils doivent être remis en question; – vérifier si l'enfant est en ordre au niveau : ♦ administratif (mutuelle...); ♦ scolaire (contact avec l'instituteur...); ♦ médical, hygiénique, alimentaire; ♦ réseau social de	3.4.1. <i>Avoir une vision globale et systémique pour agir localement.</i>	CEF/CEP
	3.4.2. <i>Connaître les critères de réinsertion, leur importance, leur pertinence.</i>	CEF/CEP
	3.4.3. <i>Etre capable de remettre en question les choses et soi-même comme intervenant, pouvoir redéfinir les objectifs, les réajuster.</i>	CEF/CEP
	3.4.4. <i>Connaître les aspects scolaires, administratifs... de</i>	CEF/CEP

<p>l'enfant (l'enfant est rejeté ou non , a-t-il des loisirs ...);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ familial (interactions, difficultés ...).</li> </ul> <p>– évaluer la réinsertion dans ses aspects globaux et individuels; pouvoir en déduire une prévision fiable quant à l'évolution de la réinsertion.</p>	<p><i>la situation et de démarches à faire pour vérifier ses aspects<sup>8</sup>.</i></p>		
	<p>3.4.5. <i>Avoir la capacité d'aider à résoudre les problèmes rencontrés.</i></p>	CEF/CEP	
<p>3.5. Rédiger un rapport.</p>	<p>3.5.1. Avoir une vision globale et systémique.</p>	CEF/CEP	
	<p>3.5.2. Rédiger correctement<sup>9</sup>.</p>	CEF/CEP	
	<p>3.5.3. Déceler les évolutions.</p>	CEF/CEP	
<p>3.6. Aider la personne à formuler un souhait quant au travail qui sera accompli avec elle et établir un contrat de collaboration sur cette base.</p>	<p>3.6.1. Poser des questions pertinentes pour clarifier le projet, la demande qui peut être ponctuelle (organisation de loisirs, résolution de problèmes administratifs) ou globale (gérer eux mêmes leur vie).</p>	CEF/CEP	
<p>3.7. Déterminer les stratégies à mettre en place pour répondre à la demande, en aidant la personne concernée à acquérir des compétences spécifiques (qui auraient pu être maîtrisées plus tôt et qui n'ont pas été enseignées), en l'aidant à conserver son autonomie.</p>	<p>3.7.1. Voir compétences relatives à l'acquisition de l'autonomie.</p>		
<p>3.8. Préparer la personne à vivre sa mise en autonomie :</p>	<p>3.8.1. Analyser en quoi consiste l'autonomie, comment elle se déroule, quelles sont les difficultés.</p>	CM	

<sup>8</sup> Certaines compétences qui dans un autre contexte peuvent être classées CM sont ici classées CEF/CEP car elles sont liées à une problématique très complexe, impliquant des formations plus élaborées

<sup>9</sup> idem 8

<ul style="list-style-type: none"> <li>– s'appuyer sur les ressources et les compétences de la personne;</li> <li>– aider la personne à faire appel à son propre réseau de relations.</li> </ul>	3.8.2. <i>Aider la personne à gérer ses angoisses.</i>	CEF/CEP	
	3.8.3. Connaître les références d'organismes qui peuvent être données à la personne.	CM	
	3.8.4. Préparer la personne à prendre contact avec les organismes.	CM	L'apprenant(e) connaîtra les démarches à effectuer.
	3.8.5. <i>S'appuyer le cas échéant sur le réseau.</i>	CEF/CEP	
3.9. Aider la personne à trouver un logement et l'aider à s'installer correctement dans son logement.	3.9.1. <i>Amener la personne à pouvoir s'adresser efficacement à son propriétaire, aux voisins, aux organismes officiels.</i>	CEF/CEP	
	3.9.2. <i>Discuter de la situation, du coût par rapport aux rentrées d'argent, de l'état de l'immeuble, des obligations de bail, du coût de l'assurance...</i>	CEF/CEP	
	3.9.3. <i>Réfléchir aux problèmes des meubles, du matériel, du coût par rapport au budget; choisir des matériaux en fonction du budget.</i>	CEF/CEP	
3.10. Aider la personne à gérer la vie quotidienne : l'aider à gérer son budget, à gérer les problèmes de santé, à gérer les problèmes administratifs, à gérer ses problèmes familiaux, à gérer sa sexualité, à vivre une parentalité, à gérer le nettoyage du logement, de la vaisselle, de la lessive, à gérer la préparation des repas, à veiller à l'équilibre diététique.	3.10.1. <i>Apprendre à la personne à faire des courses en fonction de ses besoins et de ses revenus, à garder suffisamment d'argent pour payer les assurances, l'abonnement, les vêtements.</i>	CEF/CEP	
	3.10.2. <i>Amener la personne à respecter sa santé par une hygiène de vie adéquate et par un suivi médical</i>	CEF/CEP	

	<i>approprié.</i>		
	<i>3.10.3. Apprendre la personne à se mettre en ordre au niveau carte d'identité, au niveau des allocations familiales, assurances, banque, inscription à la commune, bail, contrat d'apprentissage.</i>	CEF/CEP	
	<i>3.10.4. Aider le jeune à s'inscrire dans le tissu associatif.</i>	CEF/CEP	
	<i>3.10.5. Aider la personne à garder au moins un contact avec la famille; rencontrer soi-même la famille et aider à résoudre les difficultés.</i>	CEF/CEP	
	<i>3.10.6. Ou encore aider à prendre des distances par rapport à la famille.</i>	CEF/CEP	
	<i>3.10.7. Parler clairement de contraception, d'avortement, de SIDA.</i>	CEF/CEP	
	<i>3.10.8. L'écouter et l'orienter vers un service spécialisé (planning familial, ...).</i>	CEF/CEP	
	<i>3.10.9. Apprendre les comportements parentaux : comment s'occuper d'un bébé.</i>	CEF/CEP	
	<i>3.10.10. Choisir produits (coût et quantité), connaître les modalités de nettoyage; fréquence; comment faire : lui montrer.</i>	CEF/CEP	
	<i>3.10.11. Etablir des menus équilibrés; savoir comment cuire les aliments, avec quel matériel.</i>	CEF/CEP	
3.11. Veiller à ne pas devenir un pôle affectif trop important, afin d'éviter à la personne une nouvelle rupture sur le plan affectif à la fin du suivi.	<i>3.11.1. Pouvoir garder une attitude professionnelle, garder des distances.</i>	CEF/CEP	
3.12. Assumer le cas échéant les contacts avec l'école :	<i>3.12.1. Encourager à l'autonomie progressive dans la gestion de sa formation; évaluer avec lui ses</i>	CEF/CEP	

<ul style="list-style-type: none"> <li>– recevoir des doubles de cartes d'absences (original pour le jeune);</li> <li>– participer aux réunions de parents avec le jeune;</li> <li>– faire signer le journal de classe par le jeune.</li> </ul>	difficultés dans cette gestion; l'aider à y remédier.		
<p>3.13. Préparer la fin du suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– informer d'un réseau d'institutions (C.P.A.S., A.M.O.).</li> </ul>	<p>3.13.1. Sélectionner les différentes institutions, prendre les contacts utiles.</p> <p>3.13.2. Amener la personne à les utiliser.</p>	<p>CEF/CEP</p> <p>CEF/CEP</p>	
<p>3.14. Accompagner le cas échéant la personne présentant un handicap dans la gestion de ses contacts sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'aider à gérer les propos disqualifiants;</li> <li>– l'aider à vivre les petits conflits de voisinage ...</li> </ul>	3.14.1. Maîtriser les techniques de communication spécifiques.	CEF/CEP	
<p>3.15. Accompagner le cas échéant les personnes présentant un handicap ou une difficulté dans la gestion de la vie quotidienne jusque dans des domaines éthiques tels la sexualité ou la vie en couple ou la prise en charge d'un enfant.</p>	3.15.1. <i>Oser parler de la sexualité; expliquer et répondre aux questions sur ce sujet.</i>	CEF/CEP	
	3.15.2. Etre sensibilisé au problème de la sexualité chez les personnes présentant un handicap ou une difficulté.	CM	
	3.15.3. <i>Discuter des moyens contraceptifs.</i>	CEF/CEP	
	3.15.4. <i>Apprendre des techniques de médiation et de gestion des conflits.</i>	CEF/CEP	

	<p>3.15.5. <i>Animer les réunion au cours desquelles sont discutés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>les problèmes d'organisation (tâches, menus, ...);</i></li> <li>• <i>les vécus personnels, relationnels.</i></li> </ul>	<p>CEF/CEP</p>	
--	--	----------------	--

**Fonction 04 : préparer la réorientation vers une structure plus adaptée à l'évolution de la personne**

ACTIVITES DU PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS
4.1. Prendre contact avec les intervenants de l'institution qui va accueillir la personne.	4.1.1. Développer le travail en réseau et le travail pluridisciplinaire.	CEF/CEP	
4.2. Organiser des séjours dans cette institution pour des périodes de plus en plus longues.	4.2.1. Observer les réactions de la personne.	CEF/CEP	
	4.2.2. Sécuriser.	CEF/CEP	

**Fonction 05: Effectuer un travail socio-sanitaire : soin, éducation à la santé, accompagnement dans la vie quotidienne, délégation médicale.**

ACTIVITES DU PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS
5.1. Repérer les signes de maladie.	5.1.1. Préciser des symptômes des maladies infantiles, des maladies courantes des adultes bénéficiaires.	CM	L'apprenant(e) sera attentif aux symptômes des maladies habituellement rencontrées dans les différents secteurs de travail et les conduites appropriées.
	5.1.2. Prendre la température corporelle.	CM	
	5.1.3. Observer et rendre compte le cas échéant de toute anomalie constatée.	CM	
	5.1.4. Appeler le médecin, organiser les rendez-vous, accompagner chez le médecin, le dentiste ... le cas échéant.	CM	
5.2. Prévenir la contagion.	5.2.1. <i>Déterminer les précautions élémentaires à prendre, les appliquer.</i>	CEP	
5.3. Administrer les médicaments dans le respect des prescriptions médicales.	5.3.1. Respecter les doses prescrites.	CM	
	5.3.2. Déchiffrer les notices d'accompagnement.	CM	
	5.3.3. Tenir compte des dates de péremption.	CM	
	5.3.4. Transmettre des informations au médecin.	CM	
	5.3.5. Vérifier si les médicaments sont effectivement pris.	CM	

	5.3.6. Connaître et respecter la liste des actes médicaux et infirmiers qui ne sont pas de sa compétence.	CM	
	5.3.7. Avoir une connaissance minimale des grandes familles de médicaments.	CM	
5.4. Eveiller, lever la personne; mettre au lit; aider à s'habiller, à se déshabiller ou superviser; changer les langes; faire la toilette, donner le bain ou aider à prendre le bain ou faire prendre le bain, la douche; prévenir les escarres, soigner les cheveux, les dents, les ongles et les oreilles; conduire au réfectoire, dans les classes, ...	5.4.1. Etre attentif à la sécurité et au bien être.	CM	L'apprenant(e) pourra expliquer les enjeux du toucher.
	5.4.2. Avoir des gestes appropriés pour habiller et déshabiller le bénéficiaire, en tenant compte des connaissances acquises en psychologie (bien-être).	CM	L'apprenant(e) pourra expliquer les enjeux du toucher.
	5.4.3. Procéder avec tact	CM	
	5.4.4. Utiliser les techniques adéquates.	CM	
	5.4.5. Manipuler de manière adéquate, appliquer des techniques de manutention qui préviennent blessures et douleurs chez les personnes aidées.	CM	L'apprenant(e) connaît des techniques de manipulation.
	5.4.6. Appliquer les techniques ergonomiques adéquates, de manière à se protéger soi-même.	CM	L'apprenant(e) connaît des techniques de manipulation.
	5.4.7. <i>Avoir des connaissances sur le fonctionnement des appareillages courants.</i>	CEP	
	5.4.8. <i>Connaître et s'adapter aux nouvelles technologies (par exemple : appareils pour soulever le handicapé pour le placer dans la baignoire).</i>	CEP	
5.5. Mettre au lit, surveiller le sommeil	5.5.1. Repérer les signes de fatigue.	CM	

le cas échéant et reconforter en cas de cauchemars.	5.5.2. Tenir compte des besoins individuels en matière de repos.	CM	
	5.5.3. Tenir compte des rituels de mise au lit.	CM	
5.6. Dépister d'éventuelles traces de maltraitance lors des retours de week-end et en référer à un responsable et, à défaut, à l'autorité de référence.	5.6.1. Voir compétences relatives à la maltraitance.		
5.7. Accompagner la personne aux clubs sportifs, à l'école ...			
5.8. Organiser une aide matérielle ponctuelle (nourriture, hébergement, médicament...) pour répondre à une situation urgente.			
5.9. Nourrir la personne, l'aider à manger.	5.9.1. Utiliser les techniques adéquates.	CM	L'apprenant(e) maîtrise les techniques habituellement rencontrées dans le cadre du travail de l'agent(e) d'éducation : - découper ou mouliner les aliments, - mettre les morceaux dans la bouche, - etc...
	5.9.2. Adopter des gestes adéquats, adaptés au confort physique des bénéficiaires (bien être).	CM	
	5.9.3. Respecter le rythme et les besoins (quantité ...) de chaque bénéficiaire en s'informant des directives éventuelles du médecin.	CM	
	5.9.4. Comprendre l'importance des activités relatives aux soins sur base de la relation privilégiée et des échanges qu'elles permettent entre le bénéficiaire et l'agent(e) d'éducation.	CM	

5.10. Gérer les états de crises psychologiques et physiologiques et rassurer après la crise.	5.9.5. Veiller à la température idéale des portions.	CM	
	5.10.1. Identifier les signes annonçant les crises, les passages à l'acte.	CEF/CEP	
	5.10.2. Connaître pour chaque malade les soins à donner en cas de crise.	CEF/CEP	
	5.10.3. Maîtriser un minimum du vocabulaire médical.	CEF/CEP	
	5.10.4. Cfr. Sécuriser.		

**Fonction 06: Fonction de prévention.**

ACTIVITES DU PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS
6.1. S'implanter dans un quartier, en cas d'action en milieu ouvert, entrer en relation.	6.1.1. <i>Utiliser les techniques appropriées pour se faire connaître par la population (folder, interview, ...).</i>	CEF/CEP	
	6.1.2. <i>Acquérir une méthodologie relationnelle et pouvoir la transférer à différents publics.</i>	CEF/CEP	
6.2. Ecouter les personnes et établir des relations avec eux.	6.2.1. Pratiquer l'écoute active.	CM	L'apprenant(e) pourra reformuler, synthétiser, réagir avec empathie.
6.3. Aider une personne à réaliser un projet pour autant que ce projet soit en accord avec la réalité, les normes sociales, légales, morales communément admises.	6.3.1. <i>Cerner la demande, le projet.</i>	CEF/CEP	
	6.3.2. <i>Connaître les limites des normes sociales, légales, morales.</i>	CEF/CEP	
	6.3.3. <i>Identifier ces limites dans un projet qui lui est proposé.</i>	CEF/CEP	
	6.3.4. <i>Evaluer le rapport à la réalité.</i>	CEF/CEP	
6.4. Susciter l'émergence d'un projet : – pour régler un problème identifié, – pour permettre l'épanouissement.	6.4.1. <i>Dialoguer avec la ou les personne(s).</i>	CEF/CEP	
6.5. Clarifier le projet, la demande.	6.5.1. <i>Poser des questions pertinentes.</i>	CEF/CEP	

6.6. Accompagner la personne pour obtenir l'aide à laquelle elle a droit.	6.6.1. Connaître les différentes institutions sociales et leurs rôles et fonctions.	CM	
	6.6.2. <i>Etre conscient de l'utilité et des difficultés du travail en réseau.</i>	CEF/CEP	
	6.6.3. <i>Travailler en réseau avec les différentes institutions sociales (CPAS, centres de guidance, ...).</i>	CEF/CEP	
6.7. Accompagner la personne dans des démarches extérieures (juge, famille d'accueil, institution où il va être placé...).	6.7.1. <i>Jouer un rôle de médiation entre la personne et les services.</i>	CEF/CEP	
6.8. Gérer le groupe de manière à ce qu'il se définisse : – un ou plusieurs objectifs précis, – les moyens d'y arriver, – la répartition des tâches, aider le groupe à aller jusqu'au bout du projet.	6.8.1. <i>Analyser le milieu de vie du groupe à qui on s'adresse (famille, quartier, école ...).</i>	CEF/CEP	
	6.8.2. <i>Animer un groupe de jeunes.</i>	CEF/CEP	
	6.8.3. <i>Proposer des activités susceptibles d'être menées à bien par ce groupe.</i>	CEF/CEP	
	6.8.4. <i>S'informer sur les démarches administratives, commerciales ... à mener (autorisation de police, sponsors, ...)</i>	CEF/CEP	
6.9. Proposer des activités sur base de besoins identifiés et les mettre en place (action communautaire) et ce dans le cadre d'une finalité éducative globale.	6.9.1. Identifier des attentes, des besoins et organiser des activités qui peuvent y répondre.	CM	
	6.9.2. <i>Identifier des besoins nouveaux.</i>	CEF/CEP	

	6.9.3. <i>Proposer des activités inédites en réponse à ces besoins.</i>	CEF/CEP	
	6.9.4. <i>Les mettre en place.</i>	CEF/CEP	
6.10. Réunir les informations pour l'éclaircissement de la situation de la personne et chercher avec elle des solutions.	6.10.1. <i>S'informer.</i>	CEF/CEP	
	6.10.2. <i>Ne pas se limiter à relever les symptômes du dysfonctionnement.</i>	CEF/CEP	
	6.10.3. <i>Analyser la situation en profondeur.</i>	CEF/CEP	
	6.10.4. Répertorier les différentes possibilités existantes en fonction de la situation de la personne (institutions, familles, ...).	CM	
	6.10.5. <i>Utiliser le réseau.</i>	CEF/CEP	
6.11. Organiser des entretiens avec le jeune, avec la famille, avec le jeune et sa famille au cours desquels : – il est effectué un recadrage positif, – il est proposé d'expérimenter d'autres comportements.	6.11.1. <i>Ne pas se centrer exclusivement sur la personne.</i>	CEF/CEP	
	6.11.2. <i>Pouvoir travailler sur la dynamique d'une famille.</i>	CEF/CEP	
	6.11.3. Avoir des connaissances en matière de droit de la famille et concernant le cadre légal de la politique d'aide à la jeunesse.	CM	
6.12. Résoudre les conflits de voisinage.	6.12.1. <i>Adopter un comportement de médiateur.</i>	CEF/CEP	

6.13. Accueillir en urgence 24h/24 une personne en grande difficulté (toxicomane, alcoolique, malade mental, prostituée, ...).	6.13.1 Connaître le type de personnes qui sont accueillies et les types de structures d'accueil.	CM	
	6.13.2. <i>Dialoguer avec ces personnes en difficulté.</i>	CEF/CEP	
	6.13.3. <i>Prendre du recul par rapport à des situation de détresse et de crise (assuétude, overdose).</i>	CEF/CEP	
6.14. Intervenir dans la rue, de jour ou de nuit, pour aider les jeunes ou les adultes en difficulté : <ul style="list-style-type: none"> <li>– pour répondre à une demande,</li> <li>– pour devancer une demande,</li> <li>– pour dialoguer, établir une relation.</li> </ul>	6.14.1. Recenser les services spécialisés fonctionnant en urgence.	CM	
	6.14.2. <i>Connaître parfaitement le milieu de la rue, en se faisant aider par des personnes ressources (garçon de café, vendeur de nuit...).</i>	CEF/CEP	
	6.14.3. <i>Se présenter.</i>	CEF/CEP	
	6.14.4. <i>Etablir une relation de confiance.</i>	CEF/CEP	
	6.14.5. Connaître l'évolution de la législation (minimex de rue...).	CM	
	6.14.6. <i>Pratiquer l'écoute active<sup>15</sup>.</i>	CEF/CEP	

<sup>15</sup> Certaines compétences qui dans un autre contexte peuvent être classées CM sont ici classées CEF/CEP car elles sont liées à une problématique très complexe, impliquant des formations de niveau supérieur.

	6.14.7. <i>Ne pas porter de jugement de valeur, accepter d'affronter des situations parfois très éloignées de ses valeurs personnelles<sup>15</sup>.</i>	CEF/CEP	
	6.14.8. Expliquer certains comportements liés à la problématique de la rue (toxicomanie, prostitution,...).	CM	
6.15. Orienter éventuellement une personne vers une structure adaptée à sa situation, à son état.	6.15.1. <i>Analyser rapidement la situation de la personne, ses possibilités.</i>	CEF/CEP	
	6.15.2. <i>Connaître les produits et leurs effets (risque d'overdose...).</i>	CEF/CEP	
	6.15.3. <i>Evaluer le risque d'overdose.</i>	CEF/CEP	
	6.15.4. Sélectionner les services spécialisés.	CM	L'apprenant(e) connaîtra le fonctionnement et le type de problématique que les différents services spécialisés prennent en charge.
6.16. Gérer les bagarres en essayant de les prévenir.	6.16.1. Dialoguer.	CEF/CEP	

**Fonction 7: fonction de partenariat avec les bénéficiaires et leur entourage.**

ACTIVITES DU PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMPT	INDICATEURS
7.1. Etablir, construire une relation privilégiée avec les parents.	7.1.1. Accepter l'entourage de la personne tel qu'il est ne pas juger, reconnaître que l'on a des <i>a priori</i> et les gérer.	CM	
	7.1.2. Adopter une attitude de confiance à l'égard des parents.	CM	
	7.1.3. <i>Etre formé à l'intervention (analyse systémique ...).</i>	CEF/CEP	
	7.1.4. S'informer des éléments essentiels du droit de la famille et de la jeunesse et du système institutionnel belge.	CM	L'apprenant(e) aura acquis les repères indispensables pour trouver les informations nécessaires.
7.2. S'informer des problèmes de la famille, y être sensibilisé.	7.2.1. S'informer auprès d'un responsable des éléments concernant la personne aidée.	CM	
	7.2.2. <i>Consulter le dossier de la personne concernée.</i>	CEP	
	7.2.3. <i>Gérer un entretien avec la famille.</i>	CEF/CEP	
	7.2.4. Etablir une relation entre un cas présenté et des connaissances acquises en matière de situations-types de dysfonctionnement familial (maltraitance, abus sexuel ou inceste, violence intra – familiale,...) et de causes possibles de ces dysfonctionnements.	CM	L'apprenant(e) réalisera un travail d'analyse à partir de situations proposées en séminaire.

7.3. Faire un bilan sur les capacités des parents de reprendre leur enfant.	7.3.1. <i>Observer, écouter activement</i> <sup>16</sup> .	CEF/CEP	
7.4. Expliquer les raisons du placement , expliquer les objectifs du travail ; faire respecter le cadre contractuel (visites, retours en week-end, contacts, etc.).	7.4.1. <i>Adapter son langage aux partenaires et au public concerné.</i>	CEF/CEP	
	7.4.2. Comprendre le vocabulaire spécialisé de base (psychologique, médical, juridique).	CM	
	7.4.3. <i>Procéder avec tact.</i>	CEF/CEP	
	7.4.4. Préciser le cadre du placement (administratif, juridique, organisationnel, ...).	CM	
	7.4.5. <i>Analyser la situation du jeune.</i>	CEF/CEP	
7.5. Amener les parents à réfléchir à la place qu'occupait leur(s) enfant(s) (cas d'enfants négligés, de couple parental en crise ...) et à la place que l'enfant pourrait prendre après sa réinsertion dans la famille.	7.5.1. Gérer un entretien avec la famille.	CEF/CEP	
7.6. Aider les parents à obtenir l'aide à laquelle ils ont droit (logement social, allocations de chômage...).	7.6.1. Répertorier les différentes institutions.	CM	L'apprenant(e) connaîtra les missions des différentes institutions concernées.
	7.6.2. Veiller à ne pas se substituer à eux dans des démarches à effectuer.	CEF/CEP	
7.7. Sensibiliser les parents aux soins	7.7.1. <i>Montrer aux parents comment faire, leur expliquer.</i>	CEF/CEP	

<sup>16</sup> Certaines compétences qui dans un autre contexte peuvent être classées CM sont ici classées CEF/CEP car elles sont liées à une problématique très complexe, impliquant des formations de niveau supérieur

d'hygiène et de santé, aux règles d'alimentation, au suivi scolaire, aux relations positives entre parents et enfants (verbaliser une colère légitime plutôt que frapper).	7.7.2. Travailler dans le respect des normes culturelles des parents.	CEF/CEP	
	7.7.3. Respecter des normes culturelles.	CM	
	7.7.4. Respecter les différences.	CM	
	7.8. Expliquer aux parents les réactions de leurs enfants.	7.8.1. Gérer un entretien avec la famille.	CEF/CEP
	7.8.2. Utiliser ses connaissances en matière de psychologie, de développement de la personne (enfant, adolescent du secteur de l'aide à la jeunesse, personne handicapée, personne présentant des troubles du comportement, personne âgée, en difficulté, toxicomane, ...).	CM	L'apprenant(e) maîtrisera des connaissances en matière de psychologie, de développement de la personne en rapport avec les nécessités du travail de l'agent(e) d'éducation. L'apprenant(e) sera capable d'établir le lien entre les connaissances acquises et les situations présentées.
7.9. Etablir une bonne relation avec les parents.	7.9.1. Avoir une attitude positive, considérer que la famille a fait de son mieux.	CEF/CEP	
	7.9.2. Avoir une formation en analyse systémique.	CEF/CEP	

7.10. Permettre à la famille de s'exprimer par rapport à son enfant présentant un handicap (faire le deuil des représentations qu'elle avait de son enfant, exprimer sa culpabilité, sa souffrance, son rejet) et aider à reformuler un projet nouveau.	7.10.1. <i>Savoir que la famille d'un enfant présentant un handicap doit pouvoir exprimer ses sentiments.</i>	CEF/CEP	
	7.10.2. Eviter de juger les parents qui exprimeraient ces sentiments.	CM	
7.11. Conseiller les parents, les informer éventuellement à leur domicile afin de les aider à résoudre les difficultés inhérentes au handicap de leur enfant et de favoriser le développement optimal de celui-ci dans son cadre naturel de vie.	7.11.1. Repérer les différents services d'aide adaptée au handicap de l'enfant.	CM	L'apprenant(e) connaîtra les missions de chaque service concerné.
	7.11.2. <i>Orienter les parents vers le service adéquat, les différents organismes subsidiaires.</i>	CEF/CEP	
	7.11.3. Etablir la relation entre les situations présentées et les connaissances acquises en matière de difficultés vécues par les enfants présentant un handicap.	CM	L'apprenant(e) réalisera un travail d'analyse à partir de situations proposées en séminaire.
	7.11.4. <i>Adopter son langage au public concerné.</i>	CEF/CEP	
	7.11.5. Etablir la relation entre les situations présentées et les connaissances acquises en matière de stratégies éducatives adaptées en fonction du handicap.	CM	L'apprenant(e) réalisera un travail d'analyse à partir de situations proposées en séminaire.

7.12. Amener la famille à reconnaître à la personne handicapée des compétences, des possibilités d'évolution, de changement et des capacités d'expression et de créativité, à ne pas la sous-estimer ni non plus la surestimer.	7.12.1. Observer les possibilités de changement.	CM	L'apprenant(e) pourra utiliser une grille d'observation.
	7.12.2. <i>Argumenter sur base de la connaissance des problèmes spécifiques liés aux différents types de handicap et les limites qui en découlent en termes de possibilités d'apprentissage.</i>	CEF/CEP	
	7.12.3. Etablir une relation entre les problèmes spécifiques liés aux différents types de handicap et les limites qui en découlent en termes de possibilités d'apprentissage.	CM	
7.13. Amener la famille à se sentir « motrice » des nouveaux apprentissages proposés à la personne handicapée ou tout au moins à collaborer au projet établi, dans le cadre d'un nouveau projet.	7.13.1. Poser des hypothèses sur la manière dont la famille pourrait participer à partir d'un cas analysé en séminaire.	CM	
	7.13.2. <i>Définir avec la famille les objectifs à poursuivre, le travail à réaliser et les possibilités de collaboration avec celle-ci.</i>	CEF/CEP	
	7.13.3. <i>Demander aux parents des informations sur le comportement à domicile de la personne concernée.</i>	CEF/CEP	
7.14. Aider l'entourage à remettre un cadre, des limites à l'intention de leur enfant (adolescent) et faire respecter ce cadre.	7.14.1. Maîtriser des techniques de communication spécifiques.	CEF/CEP	
7.15. Faire comprendre à l'entourage que le problème de la	7.15.1. Maîtriser des techniques de communication spécifiques.	CEF/CEP	

personne fait partie du dysfonctionnement d'un système plus global.			
	7.15.2. Analyser le système qui produit un dysfonctionnement.	CEF/CEP	
	7.15.3. Replacer l'entourage dans un projet positif.	CEF/CEP	
	7.15.4. Respecter la volonté des personnes avant toute intervention.	CEF/CEP	
	7.15.5. Respecter la volonté des personnes avant toute intervention.	CEF/CEP	

**Fonction 08 : Communiquer, travailler avec l'équipe.**

ACTIVITES DU PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS
8.1. Participer à l'élaboration du projet éducatif de l'institution, à son évolution, et à son évaluation.	8.1.1. Comprendre le fonctionnement du système politique, économique, social et culturel.	CM	
	8.1.2. Connaître les politiques socio-éducatives (enjeux, portées).	CM	
	8.1.3. <i>Se situer par rapport aux politiques socio-éducatives.</i>	CEF/CEP	
	8.1.4. Comprendre les principaux textes de base.	CM	L'apprenant(e) connaîtra les objectifs et les finalités des principaux textes de base relatifs à l'aide et à la protection de la jeunesse, à la personne handicapée.
	8.1.5. <i>Se tenir au courant des changements qui interviennent.</i>	CEF/CEP	
	8.1.6. <i>Déterminer des objectifs de travail adaptés à l'institution de travail.</i>	CEF/CEP	
	8.1.7. Prendre connaissance des enjeux, finalités et valeurs d'une institution en particulier.	CM	L'apprenant(e) pourra appliquer une grille d'analyse qui porte sur l'identification : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des enjeux, finalités, valeurs,</li> <li>- de(s) pouvoir(s) subsidiant(s),</li> <li>- de(des) mission(s) donnée(s) à l'institution,</li> <li>- de comment il(elle) se situe par rapport à l'institution.</li> </ul>
8.2. Fonctionner dans une équipe professionnelle (psychologue, personnel d'entretien, A.S., médecin, éducateurs).	8.2.1. S'intégrer dans une équipe.	CM	L'apprenant(e) pourra : <ul style="list-style-type: none"> <li>- observer le fonctionnement d'une équipe,</li> <li>- décrire la situation ou les problèmes,</li> <li>- apporter ses observations.</li> </ul>

8.3. Intervenir de manière cohérente par rapport aux autres intervenants de la même discipline ou de disciplines différentes.	8.3.1. Comprendre et respecter les stratégies décidées en équipe.	CM	
	8.3.2. <i>Analyser les objectifs ou les stratégies des autres intervenants pour articuler son travail sur le leur.</i>	CEF/CEP	
8.4. Participer à la décision d'accepter ou non la prise en charge d'une personne.	8.4.1. <i>Tenir compte du projet de l'institution à laquelle on appartient.</i>	CEF/CEP	
	8.4.2. <i>S'informer au sujet de la personne.</i>	CEF/CEP	
	8.4.3. <i>S'informer au sujet du programme qui est prévu pour cette personne.</i>	CEF/CEP	
	8.4.4. <i>Effectuer l'entretien préliminaire.</i>	CEF/CEP	
8.5. Participer à des réunions internes et externes (avec d'autres intervenants).	8.5.1. S'informer auprès d'un responsable des éléments concernant la personne aidée.	CM	L'apprenant(e) pourra sélectionner les éléments utiles pour son travail.
	8.5.2. <i>Consulter le dossier de la personne.</i>	CEP	
	8.5.3. S'informer des missions de chacun.	CM	Il (elle) connaîtra les missions des différents intervenants.
	8.5.4. Rassembler les informations nécessaires pour la réunion.	CM	Il (elle) pourra sélectionner les éléments qui peuvent éclairer la problématique à l'ordre du jour. Il (elle) ramènera son observation et la présentera correctement.
	8.5.5. Prendre des notes.	CM	
8.6. Animer les réunions d'équipe.	8.6.1. <i>Animer une réunion, insister sur les points de décision, sur les tâches à accomplir.</i>	CEP	

8.7. Transmettre les informations aux collègues qui prennent le relais (cahier relais ...), lire les informations transmises par les collègues et y répondre.	8.7.1. Transmettre des informations oralement ou par écrit.	CM	
	8.7.2. <i>Distinguer l'essentiel de l'accessoire.</i>	CEF/CEP	
	8.7.3. Discerner ce qui peut être transmis.	CM	L'apprenant(e) appliquera les règles de déontologie.
8.8. Etablir et maintenir les contacts avec le ou les intervenants extérieurs à l'institution (avocat, conseiller de l'aide à la jeunesse, délégué, juge, médecin, service de santé mentale ...).	8.8.1. <i>Consulter le dossier de la personne.</i>	CEF/CEP	
	8.8.2. S'informer auprès d'un responsable des éléments concernant la personne aidée.	CM	
	8.8.3. S'informer des missions de chacun.	CM	L'apprenant(e) connaîtra les missions des différents intervenants.
8.9. Parler en équipe de son vécu professionnel.	8.9.1. Gérer son stress.	CEF/CEP	
	8.9.2. Prendre du recul par rapport aux pratiques quotidiennes.	CEF/CEP	

**Fonction 09: S'auto – analyser.**

ACTIVITES DU PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS
9.1. Evaluer son action.	9.1.1. <i>Faire la distinction entre son histoire personnelle et celle des personnes qu'on accompagne.</i>	CEP	
	9.1.2. <i>Se poser régulièrement la question de la pertinence des comportements, des stratégies habituellement mises en place.</i>	CEP	
9.2. Percevoir ses limites.	9.2.1. Etre conscient de ses limites, de ses possibilités.	CM	
	9.2.2. Etre conscient de l'importance de maîtriser ses émotions.	CM	
9.3. Poser un regard de recul sur son travail, sur son propre fonctionnement, accepter d'être supervisé.	9.3.1. Décrire les caractéristiques de son activité de manière objective.	CM	
	9.3.2. Accepter un éclairage extérieur (conseil, supervision, co-intervention).	CM	
9.4. Diagnostiquer ses besoins en formation continue.	9.4.1. <i>Diagnostiquer les manques par rapport à une situation précise.</i>	CEP	
	9.4.2. <i>Vouloir évoluer dans sa profession.</i>	CEP	
	9.4.3. Connaître les possibilités de formation continue.	CM	L'apprenant(e) connaîtra les sources d'information (fax - info - internet, ...).
	9.4.4. <i>S'informer de l'évolution des problématiques liées au travail de l'éducateur.</i>	CEF/CEP	

**Fonction 10: respecter la déontologie, le secret professionnel**

ACTIVITES DU PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS
10.1. Travailler dans les limites de sa profession.	10.1.1. Connaître les champs d'activité qui relèvent de sa profession.	CM	L'apprenant(e) évitera de se substituer au psychologue, au juge, ...
	10.1.2. Orienter la personne vers un autre intervenant ou vers un autre service.	CM	
	10.1.3. Connaître la base de la législation du travail, du statut des travailleurs, des instances représentatives du personnel, du règlement de travail, du RGPT, du règlement d'ordre intérieur de l'institution.	CM	
10.2. Appliquer le droit au respect de la vie privée (secret professionnel).	10.2.1. Déterminer ce qui relève de la vie privée et appliquer le droit au respect de la vie privée.	CM	
	10.2.2. Respecter les règles de la confidentialité.	CM	
	10.2.3. Respecter le code de déontologie quand il existe.	CM	L'apprenant(e) connaîtra les bases et les principes des différents codes de déontologie.
10.3. Gérer les rapports avec la hiérarchie, avec les collègues, les personnes dont on est responsable, sans les dénigrer.	10.3.1. Respecter le devoir de réserve.	CM	
	10.3.2. Respecter les règles de la confidentialité.	CM	
	10.3.3. Respecter les règles d'éthique professionnelle.	CM	

**Fonction 11: respecter les règles de sécurité et hygiène**

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
11.1. Prévenir les accidents.	11.1.1. Appliquer les directives relatives à la lutte contre l'incendie et les accidents.	CM	L'apprenant(e) s'informer des directives prévues dans le cadre de la prévention des accidents et des incendies.
	11.1.2. Repérer les risques, les causes possibles d'accident dans les situations habituellement rencontrées.	CM	Avant de commencer une animation, l'apprenant(e) devra faire une vérification des points qui peuvent poser problème, respecter une check-list (où est l'extincteur, ...).
	11.1.3. Mettre en place des moyens de prévention d'accident.	CM	L'apprenant(e) devra trouver des moyens de prévention adaptés dans le cadre de ses possibilités (manière de se placer par rapport à la source du risque, ...). Il (elle) devra alerter le responsable du lieu de l'activité.
	11.1.4. Assurer la sécurité; anticiper les comportements pour repérer rapidement un risque possible et intervenir le plus vite possible.	CM	L'apprenant(e) doit savoir comment réagir par rapport à des situations extrêmes.
11.2. Assurer les premiers soins d'urgence.	11.2.1. Avoir des notions de secourisme.	CM	L'apprenant(e) cite et explique les comportements de secourisme adaptés à la situation professionnelle (savoir où est la trousse de secours, comment utiliser les produits de la trousse, ...). Il (elle) pourra appliquer une procédure à suivre en cas d'accident (où se trouve la déclaration d'accident, ...).
	11.2.2. <i>Sélectionner les comportements de secourisme adaptés à la situation et appliquer les comportements sélectionnés.</i>	CEF/CEP	

	11.2.3. Actualiser les comportements de secourisme.	CEF/CEP	
11.3. Veiller à l'hygiène.	11.3.1. Appliquer les directives relatives à l'hygiène des locaux (dans leur spécificité).	CM	
	11.3.2. Appliquer les règles élémentaires de l'hygiène personnelle.	CM	

**Fonction 12: Organiser et planifier.**

<b>ACTIVITES DU PQ</b>	<b>COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES</b>	<b>CLASS COMP</b>	<b>INDICATEURS</b>
12.1. Etablir le planning des activités.	<i>12.1.1. Inventorier toutes les tâches à effectuer au cours de la journée, de la semaine.</i>	CEP	
	<i>12.1.2. Décider des priorités.</i>	CEP	
	<i>12.1.3. Etablir une chronologie des différentes activités.</i>	CEP	

**Fonction 13: Fonction administrative.**

ACTIVITES DU PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMPT	INDICATEURS
13.1. Etablir le dossier de la personne : (collecter des données).	13.1.1. <i>Appliquer les circulaires relatives au domaine concerné.</i>	CEF/CEP	
	13.1.2. <i>Avoir la capacité de cerner les éléments pertinents et de les articuler pour avoir une vision globale et systémique.</i>	CEF/CEP	
13.2. Rédiger les rapports, remplir les agendas, remplir les registres de présences, compléter certains documents (en cas d'accident), certains formulaires (allocations familiales,...).	13.2.1. Lire et comprendre des documents habituels dans le cadre de services.	CM	
	13.2.2. Rédiger correctement les documents habituels dans le cadre de services.	CM	
13.3. Rédiger les P.V. des réunions.	13.3.3. <i>Rédiger correctement les P.V.</i>	CEF/CEP	
13.4. Utiliser l'outil informatique.	13.4.1. Maîtriser les fonctions courantes d'un logiciel de traitement de texte.	CM	